



Strasbourg, jeudi 7 juillet 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/04020

Pris en application :

Règlement particulier de police du port, établi par arrêté préfectoral du 3 septembre 2014
Arrêté préfectoral n°AP.2022-020

Feux d'artifices**Feux d'artifice du 14 juillet 2022**

Arrêt de navigation (Entre le PK 133.500 (Ecluse 86) et PK 133.932 (pont d'Austerlitz)) (tous les usagers - dans les deux sens)

- le 14/07/2022 de 20:00 à 23:45

o Port autonome de Strasbourg, Bassin Dusuzeau

Une interdiction de stationner (Entre le PK 133.500 (Ecluse 86) et PK 133.932 (pont d'Austerlitz)) (tous les usagers - dans les deux sens)

- le 14/07/2022 de 07:00 à 23:45

o Port autonome de Strasbourg, Bassin Dusuzeau

Commentaire :

Seule les embarcations liées à une mission de sécurité civile ou d'ordre public sont autorisées à stationner ou naviguer pendant cette période. Les usagers se conformeront par ailleurs aux prescriptions données par la Gendarmerie fluviale.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

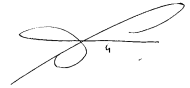
Service(s) à contacter :

Port autonome de Strasbourg, Pôle Exploitation Entretien et Maintenance (PEEM), 6 rue de la Coopérative,
67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 60 53 31

Date limite d'affichage :

15/07/2022

Chef de Service



Thomas SCHAEFFER